

MARCHE N° 2022034 (LOT N° 10 : CLOISONS SECHES ISOLATION FAUX PLAFONDS)

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 29 juin 2023

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, RIDORET MENUISERIE, 70 rue de Québec – ZI Chef de Baie – 17000 LA ROCHELLE, SIRET 302 001 797 00042,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2022034 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Cloisons sèches - isolation - faux plafonds (lot n° 10) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE et notifié le 25 mai 2022 ;
- l'avenant n° 1 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE et notifié le 10 mars 2023 ;
- l'avenant n° 2 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 29 juin 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

La prestation est modifiée pour prendre en compte les adaptations architecturales entraînant la modification d'un plafond coupe-feu au local technique du rez-de-chaussée.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

ARTICLE 2 - MONTANT DES MARCHES

Le montant du marché est modifié comme suit :

Lot **10 - Cloisons sèches-isolation-Faux plafonds**

	montant initial	montant après avenant 1	montant après avenant 2	Montant de l'avenant 3	montant après avenant 3
Montant total HT	281 644,06 €	284 659,81 €	288 500,81 €	801,00 €	289 301,81 €
TVA 20,00%	56 328,81 €	56 931,96 €	57 700,16 €	160,20 €	57 860,36 €
Montant total TTC	337 972,87 €	341 591,77 €	346 200,97 €	961,20 €	347 162,17 €

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- V2-96502-0 ;

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2022037 (LOT N° 13 : PEINTURE NETTOYAGE)

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 29 juin 2023

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, ARMONIE DECO, 272 rue du Pied Griffier – 79180 CHAURAY, SIRET 482 526 597 00034,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2022037 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Peinture nettoyage (lot n° 13) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ARMONIE DECO et notifié le 25 mai 2022 ;
- L'avenant n° 1 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ARMONIE DECO et notifié le 14 mars 2023 ;
- L'avenant n° 2 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ARMONIE DECO.
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 29 juin 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La prestation est modifiée pour prendre en compte la peinture de l'avancée de toit et le remplacement de revêtements muraux en mauvais état.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant après l'avenant 1	montant après l'avenant 2	montant de l'avenant 3	montant après l'avenant 3
Montant total HT	116 905,27 €	117 065,83 €	117 808,79 €	3 259,05 €	121 067,84 €
TVA 20,00%	23 381,05 €	23 413,16 €	23 561,76 €	651,81 €	24 213,57 €
Montant total TTC	140 286,32 €	140 478,99 €	141 370,55 €	3910,86 €	145 281,41 €

ARTICLE 3 - ANNEXE

Le présent avenant comporte les annexes n° 23010248, 23010253 et 23010299 (DEVIS).

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2022039 (LOT N° 15 : PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION)

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 29 juin 2023

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, SARL AZAY CHAUFFAGE, 6 rue Jacques CARTIER – ZA de Baussais – 79260 LA CRECHE, SIRET 422 542 605 000 31,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2022039 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Plomberie – chauffage - ventilation (lot n° 15) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SARL AZAY CHAUFFAGE et notifié le 25 mai 2022 ;
- L'avenant n° 1 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SARL AZAY CHAUFFAGE et notifié le 2 janvier 2023 ;
- L'avenant n°2 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SARL AZAY CHAUFFAGE et notifié le 10 mars 2023 ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN du 29 juin 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

La prestation est modifiée pour prendre en compte l'ajout de clapets coupe-feu sur les réseaux des locaux d'attente sécurisés.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant après l'avenant 1	montant après l'avenant 2	montant de l'avenant 3	montant après l'avenant 3
Montant total HT	214 000,00 €	216 644,60 €	217 029,82 €	3 966,90 €	220 996,72 €
TVA 20,00%	42 800,00 €	43 328,92€	43 405,96 €	793,38 €	44 199,34 €
Montant total TTC	256 800,00 €	259 973,52 €	260 435,78 €	4 760,28 €	265 196,06 €

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte l'annexe suivante :

- DEVIS 22023CNA / TS04 A.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN

MARCHE N° 2022040 (LOT N° 16 : ELECTRICITE COURANT FORT – COURANT FAIBLE)

REQUALIFICATION DU BATIMENT 10 PLACE DE LA COMEDIE

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 29 juin 2023

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, INEO ATLANTIQUE, 3C rue Thomas Portau – 79000 NIORT, SIRET 414 799 296 00465,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2022040 relatif à la requalification du bâtiment 10 place de la Comédie – Electricité courant fort - courant faible (lot n° 16) conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et INEO ATLANTIQUE et notifié le 25 mai 2022 ;
- l'avenant n° 1 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et INEO ATLANTIQUE et notifié le 16 mars 2023 ;
- l'avenant n° 2 conclu entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et INEO ATLANTIQUE ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 29 juin 2023 autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La prestation est modifiée pour prendre en compte les changements relatifs aux éclairages, l'ajout d'une baie informatique serveur dans le local technique et la modification du système de contrôle d'accès ascenseur.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites ci-avant.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant après avenant 1	montant après avenant 2	montant de l'avenant 3	montant après avenant 3
Montant total HT	159 994,48 €	160 684,84 €	161 654,84 €	6 782,27 €	168 437,11 €
TVA 20,00%	31 998,90 €	32 136,97 €	32 330,97 €	1 356,45 €	33 687,42 €
Montant total TTC	191 993,38 €	192 821,81 €	193 985,81 €	8 138,72€	202 124,53 €

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte les annexes suivantes :

- Devis n° D-22-ITL3-04526
- Devis n° D-23-ITL3-06657

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN